



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 24 MOHARREM 1435 (28 NOVEMBRE 2013)**

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et la convention internationale suivants :

PROJETS DE DECRETS

1. Projet de décret n° 2-13-537 pris pour l'application de la loi n° 22-07 relative aux aires protégées.

Ajourné à un prochain conseil.

2. Projet de décret n° 2-13-822 modifiant et complétant le décret n° 2-03-201 du 22 rabii I 1427 (21 avril 2006) fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités.

Approuvé.

CONVENTION INTERNATIONALE

♦ Convention unifiée pour l'investissement des capitaux arabes dans les pays arabes (révisée), faite à Riyad le 22 janvier 2013.

+ Projet de loi n° 118-13 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

Approuvés.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- 1. le directeur général de la législation et des études juridiques au secrétariat général du gouvernement ;**
- 2. le directeur de la législation et de la réglementation au secrétariat général du gouvernement ;**
- 3. le directeur des études et des recherches juridiques au secrétariat général du gouvernement ;**
- 4. le directeur des associations au secrétariat général du gouvernement ;**
- 5. le directeur des professions réglementées et des ordres professionnels au secrétariat général du gouvernement ;**
- 6. le directeur de l'agence nationale de lutte contre l'analphabétisme.**